

Initiatives ministérielles

• (1230)

[Français]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments partagés que je participe à ce débat aujourd'hui. J'appuie évidemment mes collègues qui sont contre ce projet de loi, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le projet de loi vise à vendre aux employés 10 p. 100 des actions sans que ces détenteurs d'actions n'aient le droit de vote. Je dois dire cependant que pour ce qui est du crédit d'impôt, c'est évidemment excellent, mais le projet de loi ne prévoit pas la participation directe des employés dans la direction et le fonctionnement de Postes Canada en particulier.

L'idée est noble, il ne faut pas s'en cacher. Cependant, j'aurais un exemple, personnel si vous voulez, à partager avec mes collègues de la Chambre ayant été un participant actif lorsque les employés de la compagnie Spruce Falls Power & Paper Co. Limited, à Kapuskasing, dans mon comté, ont acquis majoritairement des actions dans leur compagnie. Ceci revêtait une grande signification pour eux, extrêmement importante, dans ce sens qu'à partir de ce moment-là ces mêmes employés contrôlaient leur avenir, participaient directement aux décisions de la direction de la compagnie. Ainsi, leur attitude a changé très sérieusement, c'est-à-dire qu'on accomplissait avec beaucoup plus de fierté un travail; le taux d'absentéisme avait diminué; et finalement ils avaient un sentiment d'appartenance, le sentiment qu'en bout de ligne, au moment de la retraite, ils auraient quelque chose de très précis et de très valable à posséder.

Ce n'est pas le cas avec le projet de loi C-73. Si le gouvernement avait prévu de donner au moins le droit de vote à ces nouveaux détenteurs d'actions, j'aurais été d'emblée un de ses supporteurs, mais ce n'est malheureusement pas le cas. D'autant plus qu'au cours des 10 dernières années nous avons tous été témoins de l'évolution désobligeante de la privatisation éventuelle de cette société de la Couronne qui, en fin de compte, appartient aux Canadiens.

Il y a un prix à payer, et ce prix a été la fermeture de nombreux petits bureaux de poste, je dis bien petits, parce que ceux-ci sont situés dans les régions rurales du Canada. C'est un prix extrêmement élevé dans ce sens que dans la grande majorité des cas, c'était le seul endroit dans la communauté où il y avait une présence du gouvernement fédéral. C'était probablement le seul endroit, la seule bâtisse, là où flottait un drapeau canadien.

Nous avons vu lors du débat entourant le référendum et l'Entente de Charlottetown que les Canadiens avaient quand même ce très grand désir de se sentir à part entière au sein de cette communauté canadienne. Et Postes

Canada était un de ces instruments par lequel on faisait la promotion de l'unité canadienne.

Mes concitoyens, dans ces bureaux de poste qui ont été fermés—il y en a eu six dans mon comté—attachaient une énorme importance à cette présence. Pour eux, cela voulait dire que le gouvernement fédéral les prenait au sérieux et leur donnait aussi une importance, contrairement aux centres urbains, aux plus grandes villes du Canada, là où, à cause de la grande population, il y a énormément de présence fédérale puisque tous les départements, tous les ministères y sont représentés.

• (1235)

Dans les petits bureaux de poste ruraux, il y avait également cette présence humaine. Encore une fois, j'aimerais partager une expérience avec vous. Mes parents, ma mère en particulier, ont géré un bureau de poste dans la petite communauté d'Opasatika pendant 37 ans. Je me souviens, lors du décès de ma mère, du nombre de personnes qui ont assisté à ses funérailles dans notre petite église; elle était bondée. Je n'ai pu m'empêcher de reconnaître l'apport de ma mère à cette communauté, en ce sens qu'elle recevait, tous les jours, les gens du village qui venaient chercher leur courrier au bureau de poste. Elle avait toujours une bonne parole pour ces gens et c'est pour cela qu'on l'appréciait.

Le bureau de poste, chez nous, servait également de lieu de rencontre, d'échanges, d'information, parce que nous avons toujours eu un babillard sur lequel les gens pouvaient afficher ce qu'ils voulaient. Tout ceci pour vous dire que le contact humain qu'on avait auparavant disparaîtrait tranquillement.

Nous avons également connu la mise en place des superboîtes de courrier qui ont causé énormément de problèmes, surtout dans les régions rurales, encore une fois, là où en particulier l'hiver, le déblaiement de la neige n'est pas toujours fait adéquatement, sans parler des problèmes qu'on a à ouvrir ces boîtes à courrier lorsque celles-ci sont gelées. Donc, vous pouvez constater par tous ces faits que ce projet de loi ne vise aucunement à améliorer la situation des bureaux de poste, surtout en région rurale.

L'an dernier, un autre des bureaux de poste de ma circonscription, celui-ci situé à Moonbeam, était sur le point de fermer. Les gens se sont ralliés à la cause et se sont donné comme objectif de faire en sorte que leur bureau de poste ne ferme pas, puisque l'édifice renfermant le bureau de poste était relativement neuf, était en bonne condition et que la qualité du service que l'on y offrait était également très appréciée par les gens de la municipalité de Moonbeam.

Nous ignorons ce qui s'est produit—et probablement qu'on ne le saura jamais—mais nous avons réussi, croyez-le ou non, à garder ce bureau de poste ouvert. C'est tout à l'avantage et à l'honneur de Postes Canada qui a su reconnaître, à ce moment-là, que le bureau de poste